

33	Chemin G1	Part de la VC n°42 et rejoint le CR n°29	91	
34	Chemin H1	Part du CR n°32 et s'arrête à la parcelle n°0081 Section C.	440	
35	Chemin I1	Part du CR n°34 et longe les parcelles n°0049 et 0080 Section C.	265	
36	Chemin J1	Part de la VC n°4 avant la Bastide et rejoint à nouveau la VC n°4.	300	
37	Chemin K1	Part de la VC n°4 et rejoint à nouveau la VC n°4.	60	
38	Chemin L1	Part de la VC n°4 et s'arrête à la limite communale avec LANGOGNE	300	
39	Chemin M1	Part de la VC n°4 et s'arrête sur le CR n°38.	315	
40	Chemin N1	Part de la VC n°4 et rejoint le CR n°28.	245	
41	Chemin O1	Part de la VC n°4 au niveau de Vieux Fraisse et s'arrête à la parcelle n°0749 Section B.	496	
42	Chemin P1	Part du CR n°41 à Vieux Fraisse et rejoint la VC n°4.	623	
43	Chemin Q1	Part du CR n°42 et s'arrête à la parcelle n°0684 Section B.	30	
44	Chemin R1	Part de la VC n°1 et rejoint à nouveau la VC n°1.	613	
45	Chemin S1	Part du CR n°44 et s'arrête à la parcelle n°1042 Section B.	125	
46	Chemin T1	Part de la VC n°1 au niveau du CR n°44 et rejoint la VC n°10.	1280	
47	Chemin U1	Part du CR n°48 et s'arrête à la parcelle n°1094 Section B (coupe par un droit de passage au niveau de la parcelle n°0956)	380	
48	Chemin V1	Part de la VC n°1 et rejoint la VC n°10.	830	
49	Chemin W1	Part de la VC n°10, coupe la VC n°7 et s'arrête à la parcelle n°0231 Section B. (il se prolonge par un droit de passage)	475	
50	Chemin X1	Part en prolongement de la VC n°32 dans Rocles et dessert les parcelles n°1720 et 0188 Section B.	167	
51	Chemin Y1	Part de la VC n°9 à l'entrée de Rocles et s'arrête à la parcelle n°0842 Section B.	17	